



Suivi écologique de la carrière de Jumièges

Bilan des années 2023 et 2024

19 décembre 2024



Contexte

Dans le cadre d'un remblayage partiel des plans d'eau, de l'aménagement d'une zone de déchargement des matériaux inertes au niveau de l'apponnement et de l'implantation d'une bande transporteuse ente l'apponnement et la zone à remblayer.

L'étude d'impact réalisée en 2019 par Biotope estime qu'après mise en place de mesures d'évitement et de réduction, les niveaux d'impact résiduels du projet sont évalués comme :

- Faibles à modérés pour l'ensemble des groupes biologiques étudiés ;
- Moyens sur les zones humides, en effet, il subsistait un impact temporaire de 0,7 ha.

Propositions de mesures d'accompagnement (faune flore) et de mesures de compensation (zones humides).

Arrêté préfectoral du 10 février 2020 imposant une mise en œuvre et un suivi des mesures.



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE

Unité Départementale Rouen-Dieppe
Équipe Carrières-Déchets

Arrêté du **10 FEV. 2020** autorisant la prolongation d'exploitation et la modification des conditions de remise en état d'une carrière située sur la commune de JUMIÈGES aux lieux-dits « Le Marais de Jumièges », « Le Perrey », « Les Bonnetieux », « Le Camps des Vieux » et « Le Conihout », et sur la commune de LE MESNIL-SOUS-JUMIÈGES aux lieux-dits « Le Marais », « La Chaussée Cabeuil » et « Le Conihout » par la société DES CARRIÈRES STREF ET CIE

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, notamment son livre V,
- Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières ;
- Vu le schéma départemental des carrières approuvé le 27 août 2014 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu les actes antérieurs et notamment l'arrêté du 11 juin 1999 (modifié par arrêtés préfectoraux du 9 avril 2003 et 10 décembre 2003) et l'arrêté du 27 novembre 2007 (modifié par arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2012 et 3 novembre 2016) autorisant la société DES CARRIÈRES STREF sàrl à exploiter une carrière de sables et graviers et à procéder à une reprise de graves en fonds de lacs sur le territoire de la commune de JUMIÈGES aux lieux-dits « Le Marais de Jumièges », « Le Perrey », « Les Bonnetieux », « Le Camps des Vieux » et « Le Conihout » et sur le territoire de la commune de LE MESNIL-SOUS-JUMIÈGES aux lieux-dits « Le Marais », « La Chaussée Cabeuil » et « Le Conihout » ;
- Vu la demande en date du 13 juin 2019 par laquelle la société DES CARRIÈRES STREF ET CIE, dont le siège social est situé Route des Américains – 76480 JUMIÈGES, sollicite la prolongation d'exploitation et la modification des conditions de remise en état de la carrière située sur le territoire des communes de JUMIÈGES et LE MESNIL-SOUS-JUMIÈGES, activité relevant de la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Les dossiers d'installations classées font l'objet, pour leur gestion, d'un traitement informatisé. Le droit d'accès au fichier et de rectification prévu par l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la DREAL.
Site Internet : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Contexte



Type de mesure	Code mesure	Titre de la mesure	Principaux objectifs de la mesure	Localisation la mesure	Date de réalisation de mise en œuvre de la mesure	Groupe biologique concernés
Accompagnement	MAC1	Création d'une mare dans le secteur de l'appontement	Récréer des habitats de reproduction pour les amphibiens	Parcelle de l'appontement au sud-est du plan d'eau	2021	Amphibiens



Mare sur l'appontement entourée de mégaphorbiaies et prairies à caractère humide (©Biotope 2024)

Contexte



Type de mesure	Code mesure	Titre de la mesure	Principaux objectifs de la mesure	Localisation la mesure	Date de réalisation de mise en œuvre de la mesure	Groupe biologique concernés
Accompagnement	MAC4	Déplacement d'espèces floristiques patrimoniales non protégées	Eviter la destruction de certaines espèces floristiques patrimoniales non protégées.	Parcelle de l'appontement au sud-est du plan d'eau	2021	Flore



Jonc à tépales obtus © Biotope 2024

Contexte



Type de mesure	Code mesure	Titre de la mesure	Principaux objectifs de la mesure	Localisation la mesure	Date de réalisation de mise en œuvre de la mesure	Groupe biologique concernés
Accompagnement	MC1	Restauration de la parcelle AS120	Restaurer la parcelle AS120 pour retrouver une zone humide de qualité contenant une mare, des strates arborées et arbustives ainsi qu'une prairie pâturée.	Parcelle AS120 au nord-ouest du plan d'eau	2021	Habitats naturels, faune et flore
Accompagnement	MC2	Gestion extensive de la parcelle AS120	Gérer de manière extensive la parcelle AS120 pour entretenir, après restauration de la parcelle (cf. mesure précédente), les fonctionnalités d'une zone humide de qualité contenant une mare, des strates arborées et arbustives ainsi qu'une prairie pâturée.	Parcelle AS120 au nord-ouest du plan d'eau	2021	Habitats naturels, faune et flore



Mare sur la parcelle AS120 © Biotope 2024

Méthodologie

Habitats : relevé simple des cortèges d'espèces permettant de les rattacher aux habitats.

Flore : liste d'espèces et pointage GPS des espèces remarquables

Faune : prospections visuelles (tous groupes), écoute (oiseaux, orthoptères, amphibiens, chiroptères), capture temporaire au filet (insectes).

Un passage nocturne pour les amphibiens en avril 2024

2 passages flore en 2023 et 2 passages flore/habitats ainsi que 9 passages faune en 2024.



Résultats - Habitats

L'expertise des habitats a porté sur la parcelle AS120.

Une majorité d'habitats humides :

- Habitats humides (0,865 ha, 81 % de l'aire d'étude) ;
- Habitats arbustifs et arborés (0,171 ha, 16 %) ;
- Habitats aquatiques (0,031 ha, 2,9 %) ;
- Habitats ouverts, semi-ouverts (0,002 ha, 0,2 %) ;

Deux habitats d'intérêt communautaire à l'échelle européenne : les gazons vivaces exondés (**enjeu très fort**) et les mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclinales (**enjeux fort**).

Ils sont respectivement classés comme « en danger » et « vulnérable » à l'échelle régionale.



Eaux stagnantes en mosaïque avec une roselière à Massette à larges feuilles et des gazons vivaces exondés, entourées de mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclinales



CARRIERES
STREF


Cartographie des végétations


Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) - Année 2024

Légende


 Aire d'étude

Habitats

 Eaux stagnantes x Gazons vivaces exondés x Roselière à Massette à larges feuilles

 Prairies mésophiles piétinées


 Mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclinales

 Mégaphorbiaies à faciès de Phragmite commun

 Roselières hautes

 Saulaies arbustives

 Formations à Saule blanc

 Formations à Saule blanc x Fourrés arbustifs

Résultats - Flore

L'expertise des habitats a porté sur la parcelle AS120, la carrière et sur l'apponnement.

- 156 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude :
 - 90 espèces dont sept patrimoniales sur le pourtour de la mare de la carrière ;
 - 56 espèces dont deux patrimoniales sur le pourtour de la mare de l'apponnement ;
 - 46 espèces dont cinq patrimoniales sur le pourtour de la mare de la parcelle AS120 ;
 - 79 espèces dont six patrimoniales sur l'ensemble de la parcelle AS120 (mare comprise).
- 4 espèces patrimoniales à enjeu moyen (Laîche à épis distant, Laîche bleuâtre, Souchet brun, Passerage champêtre) et 15 à enjeu faible.
- Trois espèces exotiques envahissantes (Séneçon du Cap, l'Arbre aux papillons, Laurier cerise).



Achillée sternutatoire
© Biotope



Laurier cerise ©
Biotope



Localisation des espèces végétales remarquables sur la parcelle AS120

Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) - Année 2024

Légende

 Aires d'étude

Espèces patrimoniales

- ◆ Achillée sternutatoire (Achillea ptarmica)
- ◆ Laîche à épis distants (Carex distans)
- ◆ Laîche des renards (Carex vulpina)
- ◆ Jonc à tépales obtus (Juncus subnodulosus)
- ◆ Samole de Valérand (Samolus valerandi)
- ◆ Pigamon jaune (Thalictrum flavum)

Espèces exotiques envahissantes

- Arbre aux papillons (Buddleja davidii)
- Laurier cerise (Prunus laurocerasus)

Résultats - Flore

L'expertise des habitats a porté sur la parcelle AS120, la carrière et sur l'apponnement.

Le suivi des stations d'espèces patrimoniales transplantées indique que :

- Le Jonc à tépales obtus colonise bien les berges sur lesquels il a été transplanté ;
- le Brome confondu a été retrouvé sur deux stations (dont une qui ne correspondait pas à l'endroit même où l'espèce a été transplantée). En 2023 seul 3 individus avaient été comptabilisés en dehors des stations ;
- Le Brome des toits n'a été retrouvé que sur une des trois stations transplantées sur la mare de la carrière ;
- Le Passerage champêtre n'a pas été observé lors des suivis.



Brome des toits © Biotope



Brome confondu © Biotope



Jonc à tépales obtus © Biotope



Localisation des stations d'espèces patrimoniales retrouvées en 2024 suite à leur transplantation



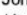
Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) - Année 2024

 Aires d'étude

Stations inventoriées en 2024

-  Brome des toits (Anisantha tectorum)
-  Brome confondu (Bromus commutatus)
-  Jonc à tépales obtus (Juncus subnodulosus)
-  Passerage champêtre (Lepidium campestre)
-  Brome des toits - données surfaciques (Anisantha tectorum)
-  Passerage champêtre - données surfaciques (Lepidium campestre)

Stations transplantées en 2021

-  Brome des toits (Anisantha tectorum) x Passerage champêtre (Lepidium campestre)
-  Brome confondu (Bromus commutatus)
-  Jonc à tépales obtus (Juncus subnodulosus)

Résultats - Insectes

57 espèces d'insectes, parmi lesquelles 15 présentent un caractère remarquable :

- Aucune n'est protégée au niveau national et 2 sont d'intérêt communautaire (Écaille chinée, Lucane cerf-volant).
- 13 sont patrimoniales, représentant un enjeu contextualisé **moyen** (1 espèce) ou **faible** (12 espèces).
- 2 sont exotiques et susceptibles de présenter un caractère envahissant (Coccinelle asiatique, Membracide bison).

Les principaux habitats d'intérêt correspondent aux mares pour les odonates, et à des formations herbacées chaudes et sèches d'une part, humides d'autre part pour les orthoptères sur le secteur de l'appontement.



Mare de l'appontement (juin 2024)



Prairie et mégaphorbiaie sur l'appontement (juin 2024)

L'expertise des insectes a porté sur la parcelle AS120 et sur l'appontement.



Résultats - Amphibiens

L'expertise conclut à la présence sur l'aire d'étude de sept espèces d'amphibiens, toutes présentant un caractère remarquable.

- 7 sont protégées au niveau national et aucune n'est d'intérêt communautaire.
- 3 sont patrimoniales, représentant un enjeu contextualisé **très fort** (1 espèce), **fort** (1 espèce) ou **moyen** (1 espèce).
- 1 est exotique et susceptible de présenter un caractère envahissant Grenouille rieuse).

Les principaux habitats d'intérêt correspondent aux mares présentes sur la parcelle AS120 et sur l'appontement, ainsi qu'aux autres habitats aquatiques potentiellement fonctionnels dans une moindre mesure en tant que sites de reproduction.



Mare de l'appontement (juin 2024)



Mare de la parcelle AS120 (avril 2024)

L'expertise des amphibiens a porté sur la parcelle AS120 et sur l'appontement.



Amphibiens remarquables observés en 2024

Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) - Année 2024

- Aire d'étude
- Espèces remarquables, observations ponctuelles
- Grenouille commune
 - Grenouille rieuse
 - Grenouille commune/rieuse
 - Triton palmé
 - Triton ponctué
 - Triton palmé/ponctué

Résultats - Reptiles

L'expertise conclut à la présence sur l'aire d'étude de deux espèces de reptiles (Orvet fragile et Couleuvre helvétique), toutes présentant un caractère remarquable.

- 2 sont protégées au niveau national et aucune n'est d'intérêt communautaire.
- Aucune n'est patrimoniale (rare, menacée ou proche de l'être).
- Aucune n'est exotique et susceptible de présenter un caractère envahissant.

Les espèces recensées accomplissent leur cycle biologique complet sur l'aire d'étude. Les principaux habitats d'intérêt correspondent aux milieux arborés, arbustifs et herbacés denses, ainsi qu'aux points d'eau qui représentent des zones d'alimentation pour la Couleuvre helvétique.



Formations à Saule blanc sur la parcelle AS120



Mare de la parcelle AS120



Orvet fragile © Biotope / Y. CARASCO (photo prise hors site)



Couleuvre helvétique © Biotope / Y. CARASCO (photo prise hors site)

L'expertise des reptiles a porté sur la parcelle AS120 et sur l'appontement.

Résultats - Oiseaux

L'expertise conclut à la présence sur l'aire d'étude de 55 espèces d'oiseaux en période de reproduction (incluant 37 espèces nicheuses), parmi lesquelles 43 présentent un caractère remarquable.

- 41 sont protégées au niveau national et 5 sont d'intérêt communautaire (Martin-pêcheur d'Europe, Cigogne blanche, Faucon pèlerin, Bondrée apivore, Sterne pierregarin).
- 12 sont patrimoniales, représentant un enjeu contextualisé **fort** (10 espèces) ou moyen (2 espèces).
- 2 sont exotiques et susceptibles de présenter un caractère envahissant.

Les espèces nicheuses se répartissent dans les cortèges des milieux arborés et arbustifs (27 espèces), semi-ouverts (4 espèces), humides (3 espèces) et aquatiques (3 espèces). Les principaux habitats d'intérêt correspondent aux milieux arborés et arbustifs, ainsi qu'aux formations herbacées humides hautes sur la parcelle AS120.



Mégaphorbiaie et saulaie sur la parcelle AS120



Mégaphorbiaie, fourré arbustif et formation à saules sur la parcelle AS120

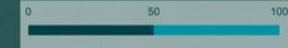
L'expertise des oiseaux a porté sur la parcelle AS120, durant la période de reproduction.



Oiseaux remarquables observés en 2024

Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) - Année 2024

- Aire d'étude
- Espèces remarquables, observations ponctuelles**
- Bouscarle de Cetti
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Fauvette des jardins
- Linotte mélodieuse
- Locustelle tachetée
- Martin-pêcheur d'Europe
- Phragmite des joncs
- Pic épeichette
- Serin cini
- Tarier pâle
- Verdier d'Europe
- Localisation du point d'écoute



Résultats – Mammifères (hors chiroptères)

L'expertise conclut à la présence sur l'aire d'étude de 6 espèces de mammifères (hors chiroptères), parmi lesquelles 5 présentent un caractère remarquable.

- 1 est protégée au niveau national (Hérisson d'Europe) et aucune n'est d'intérêt communautaire.
- 2 sont patrimoniales (Belette d'Europe et Lapin de garenne), représentant chacune un enjeu contextualisé **moyen**.
- 2 sont exotiques et susceptibles de présenter un caractère envahissant (Rat musqué et Ragondin).

Les principaux habitats d'intérêt correspondent aux milieux arborés et arbustifs, ainsi qu'aux mégaphorbiaies sur la parcelle AS120, les points d'eau accueillant plusieurs espèces non indigènes.



Mare de la parcelle AS120




Mégaphorbiaie, fourré arbustif et formation à saules sur la parcelle AS120

L'expertise des mammifères (hors chiroptères) a porté sur la parcelle AS120.



Mammifères (hors chiroptères) remarquables observés en 2024

Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) - Année 2024

 Aire d'étude
Espèces remarquables, observations ponctuelles
 Lapin de garenne

Résultats – Chiroptères

16 espèces de chiroptères sont présentes (dont deux non contactées mais considérées comme présentes dans l'aire d'étude), soit 80 % des espèces connues en région Normandie. Toutes les espèces de chauve-souris sont protégées en France.

- 10 sont patrimoniales ;
- 5 sont d'intérêt communautaire, c'est-à-dire qu'elles sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats ;
- 1 espèce représente un enjeu contextualisé très fort (Noctule commune), 3 espèces représentent un enjeu contextualisé fort (Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius et Murin de Bechstein) 2 espèces représentent un enjeu contextualisé moyen et 10 espèces un enjeu contextualisé faible.

Les lisières des boisements, les haies ainsi que les milieux arbustifs constituent un terrain de chasse pour les chauves-souris. Ils sont également un axe de transit privilégié pour les espèces de chauves-souris présentes sur la parcelle AS120.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude concernent donc les boisements et les lisières et favorables à la chasse, ainsi que les zones de prairies / mégaphorbiaies sont favorables à l'alimentation des espèces des milieux ouverts présentes sur l'aire d'étude.

L'expertise des chiroptères a porté sur la parcelle AS120.



Synthèse et perspectives - MAC1

L'objectif de la mesure MAC1 : recréation d'habitats de reproduction pour les amphibiens. **Rappel : création de la mare en 2021.**



L'appontement comporte une mare favorable à l'expression d'une flore liée aux milieux humides et/ou exondés une partie de l'année. La flore y est assez riche (35 espèces de plus en 2024 qu'en 2023) et contribue à une diversité floristique globale plutôt élevée.

La mare apporte des habitats de reproduction pour les odonates, des habitats d'alimentation pour la Couleuvre Helvétique et très certainement des territoires de chasse pour les chiroptères.

Perspectives de gestion

Gestion des ligneux (saule principalement) colonisant les berges de la mare afin d'éviter que le milieu ne se referme complètement.

Maintenir la gestion extensive mise en place sur la parcelle pour les années à venir.



Huit espèces d'amphibiens (toutes protégées) dont trois patrimoniales : une à enjeu très fort (Triton ponctué), une à enjeu fort (Grenouille rousse) et une à enjeu moyen (Grenouille commune), sont recensées au sein de la parcelle de l'appontement.

La mare est en mesure d'accueillir la totalité des espèces recensées en période de reproduction.

Pour l'ensemble des espèces, les milieux arborés et arbustifs constituent des habitats d'estivage et d'hivernage, notamment ceux localisés aux abords des sites de reproduction qui présentent une importance particulière pour les espèces dont la dispersion est la plus faible.

Les prairies constituent des zones d'alimentation et de dispersion pour les amphibiens.

Synthèse et perspectives – MAC4

L'objectif de la mesure MAC4 : recréation d'habitats de reproduction pour les amphibiens. déplacer certaines espèces floristiques patrimoniales non protégées dans le secteur de l'appontement, afin d'éviter leurs destructions par les aménagements. **Rappel : transplantation en 2021.**

- ✓ **Jonc à tépales obtus**
- ✓ **Brome confondu**
- ✓ **Brome des toits**
- ✗ **Passerage champêtre**

En 2023 et 2024, le Brome des toits n'a été retrouvé que sur une des trois stations transplantées sur la mare de la carrière. Il est par ailleurs possible que cette station soit amenée à disparaître avec la fermeture du milieu.

Absence d'observations en 2023 et 2024. Les conditions pour la germination des graines n'étaient peut-être pas optimales pour l'espèce.

Espèce	Perspectives de gestion
Jonc à tépales obtus.	Surveillance du développement
Brome confondu	Fauche tardive des prairies dans lequel évolue le Brome confondu (d'août à septembre)
Le Brome des toits	Arrachage de l'Arbre à papillon présent à proximité de la mare de la carrière et réouverture des milieux aux abords de la mare afin de maintenir des milieux ouverts à semi-ouverts (de septembre à novembre).
Passerage champêtre.	Suivi des stations de Passerage champêtre transplantées et présentes au sud de l'appontement en 2025 afin de vérifier l'absence de reprise des premières et de mettre en place des mesures de gestion adaptées pour les secondes (en fonction du devenir de la parcelle).

Synthèse et perspectives – MC1/MC2

L'objectif des mesures MAC1 et MC2 : restaurer la parcelle AS 120 pour retrouver une zone humide de qualité fonctionnelles, permettant l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée, associées à une mare et des strates arborées et arbustives. **Rappel : curage en 2021.**

Action de réouverture et de reprofilage de la mare en 2021 permettant :

- développement de roselières et de gazons vivaces ;
- maintien et/ou le développement de milieux ouverts comme les mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclinales ;
- accueil des odonates et des orthoptères liés aux milieux humides
- accueil des amphibiens ;
- Accueil de la Couleuvre helvétique, en parallèle des populations des amphibiens dont elle se nourrit.



Mare, roselière et mégaphorbiaies © Biotope



Formations à Saule blanc © Biotope

Mare, fossés inondés et dépressions inondables → reproduction des odonates, des amphibiens et des oiseaux des cortèges humides et aquatiques. Zone d'alimentation pour la Couleuvre helvétique et pour les chiroptères qui survolent les milieux aquatiques à la recherche d'invertébrés. Cycle biologique complet du Ragondin et du Rat musqué.

Milieux arborés, arbustifs et semi-ouverts → habitats du Lucane cerf-volant, pour partie ceux de l'Écaille chinée, de l'Orvet fragile et de la Couleuvre helvétique. Habitats de repos et de reproduction pour les mammifères terrestres, les oiseaux des cortèges arborés/arbustifs et semi-ouverts. Habitats d'estivage et d'hivernage pour les amphibiens et milieux de chasse pour les espèces de chiroptères volant dans les milieux semi-ouverts, les boisements étant très jeunes et peu propices comme terrain de chasse pour les espèces purement forestières.

Synthèse et perspectives – MC1/MC2

- Réaliser une gestion extensive des mégaphorbiaies existantes par fauche tardive avec exportation, en laissant sécher les résidus au sol pendant quelques jours pour que la petite faune ait le temps de se disperser.
- Coupe avec exportation des rémanents des espèces arbustives et arborées à l'ouest de la parcelle.
- Action de gestion de l'Arbre aux papillons et du Laurier cerise.
- Eclaircissement des abords immédiats de la mare et curage dans les années à venir pour éviter son comblement. La ceinture arbustive autour de la mare devra cependant être maintenue (tant que cela ne provoque pas d'ombrage).
- Maintien des haies encadrant la parcelle.



CARRIÈRES
STREF

Gestion à mettre en place (parcelle AS120)

Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) - Année 2024

□ Aire d'étude

Habitats

- Eaux stagnantes x Roselière à Massette à larges feuilles
- Prairies mésophiles piétinées
- Mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclinales
- Mégaphorbiaies à faciès de Phragmite commun
- Roselières hautes
- Saulaies arbustives
- Formations à Saule blanc
- Formations à Saule blanc x Fourrés arbustifs

Mesures de gestion :

- Eclaircissement des abords immédiats et curage
- Gestion extensive pour maintien en état de ces milieux
- Réouverture des milieux

Espèces exotiques envahissantes à retirer :

- Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)
- Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*)

Perspectives de gestion – AS120



CARRIÈRES
STREF




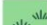





Habitats projetés sur la parcelle AS120

Suivi écologique de la carrière de Jumièges (76) -
Année 2024

Légende

 Aire d'étude

Habitats projetés :

-  Eaux stagnantes x Gazons vivaces exondés x Roselière à Massette à larges feuilles
-  Prairies mésophiles piétinées
-  Mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclins
-  Mégaphorbiaies à faciès de Phragmite commun
-  Roselières hautes
-  Saulaies arbustives
-  Formations à Saule blanc
-  Formations à Saule blanc x Fourrés arbustifs
-  Mégaphorbiaies acidiphiles à acidiclins x Mégaphorbiaies à faciès de Phragmite commun x Roselières
-  Prairies



Merci pour votre attention

Contacts :

Magali BOISARD
mboisard@biotope.fr

Loélia MARTIN
lmartin@biotope.fr

Biotope – Agence Normandie
110 av. du Mont Riboudet
Portable : 06 21 51 29 34
Téléphone fixe : 02 35 65 69 12



biotope